



PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Dépôt du dossier complet avant le 23 janvier 2026 (sous réserve de places disponibles, une liste d'attente pouvant être mise en place)
2. Les inscriptions sont réalisées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.
3. Un mail de confirmation d'inscription ou de mise en liste d'attente sera transmis au plus tard le 28 janvier 2026
4. En cas de confirmation d'inscription, vous devrez effectuer un virement bancaire de 136.50 euros d'acompte à l'association de vacances les glaciers selon la procédure suivante :

Nommage du virement :

MEYREUIL16354 NOM & Prénom de l'enfant

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA SUD RHONE ALPES		03/02/2020				
BOURG D OISANS		00028				
Tel. 0476289159		Fax. 0476791925				
Intitulé du Compte : ASSOC. DE VACANCES LES GLACIERS						
1 ROUTE DU PETIT PLAN MONT DE LANS 38860 LES DEUX ALPES						
DOMICILIATION						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
13906	00028	85000269285	75			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1390	6000	2885	0002	6928	575
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:						
AGRIFRPP839						

5. Une fois le virement réalisé, vous devrez transmettre le justificatif de celui-ci par mail à s.bacquet@ville-meyreuil.fr
6. Le solde de 273 euros pouvant se réaliser en trois virements au maximum qui devront être justifiés avant le 30 mars 2026.
7. Un justificatif de paiement du séjour pourra être sollicité auprès de la direction du centre en envoyant un mail à : direction@lesglaciers-2alpes.com



SEJOUR NEIGE 2026 AUX 2 ALPES POUR LES JEUNES MEYREUILLAIS
POUR LES ENFANTS DE 6 ANS A MOINS DE 18 ANS,
DU 18 au 25 avril 2026

Fiche d'Inscription

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du représentant légal : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone du domicile : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Téléphone portable : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Téléphone du travail : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Autre numéro où l'on peut vous joindre : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

MAIL : _____

Sollicite l'inscription au séjour ski de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant : _____

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS A MOINS DE 18 ANS, DU 18 au 25 avril 2026.

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| Taille : |_| mètre |_|_| centimètres.

Poids : |_|_| kilogrammes. Pointure pour la location des chaussures : |_|_|

Tour de tête pour la location des casques (obligatoire): |_|_| centimètres.

Niveau de ski (*) à indiquer impérativement :

N'a jamais skié |_|_|

Flocon |_|_|

2^{ème} étoile |_|_|

1^{ère} étoile |_|_|

3^{ème} étoile ou plus |_|_|

* : cocher la case correspondante

J'autorise mon enfant à pratiquer les activités suivantes :

Ski : ☐ Oui ☐ Non (à préciser)

Raquettes : ☐ Oui ☐ Non (à préciser)

Luge: ☐ Oui ☐ Non (à préciser)

Patinage : ☐ Oui ☐ Non (à préciser)

Fait à MEYREUIL le :

Signature :

Conformément à l'article L.227-5, de la Loi du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, la Mairie de MEYREUIL informe les responsables légaux des mineurs concernés, de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

Prière de fournir les pièces suivantes avant le 23 janvier 2026 :

- Attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile **extrascolaire à jour des cotisations**
- La fiche sanitaire de liaison remplie et accompagnée de la copie des vaccinations à jour
- L'ordonnance médicale s'il y a lieu
- Le règlement intérieur dûment signé
- Une photo d'identité récente

	Enfant de 6 à 17 ans
	Coût du séjour 630,00€
	Participation mairie 220.50 €
	Prix pour les familles 409,50 € par enfant

En cas de désistement, nous nous efforcerons de contacter des parents dont les enfants sont inscrits sur une liste d'attente. Toutefois, si un remplacement ne peut être effectué, une indemnité sera retenue sur le montant total du séjour :

2 jours avant le départ 100 %

De 2 à 20 jours avant le départ 70 %

De 21 à 30 jours avant le départ 50 %

+ de 30 jours avant le départ 10 %

Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait de l'adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement. Nous informons qu'il est possible de souscrire une assurance annulation, auprès de diverses assurances.

Dépôt des dossiers d'inscription au service « Accueil » de la mairie à l'attention de Sébastien BACQUET.

Clôture des inscriptions, le 23 janvier 2026

(dans la limite de 48 places disponibles).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Sébastien BACQUET au 04.42.65.90.65

s.bacquet@ville-meyreuil.fr

UNE REUNION D'INFORMATION AURA LIEU A LA SALLE MISTRAL

ESPACE LACROIX LE MERCREDI 11 MARS 2026 A 18H00.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL, sont conservées et traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leur droits Informatique et Libertés, en s'adressant au délégué à la protection des données de la CNIL via un formulaire en ligne ou par courrier postal.